



Flash info du SIST Centre Alsace - Avril 2020

## Le SIST Centre Alsace accompagne les entreprises et leurs salariés



**Chefs d'entreprise, salariés : une équipe de médecins est à votre écoute pour répondre à toutes vos questions.**

Depuis le début de cette situation pandémique, le SIST Centre Alsace a mis en place un plan de continuité d'activité pour assurer :

- Le maintien du suivi individuel des salariés
- L'appui aux entreprises dans la définition et la mise en œuvre des mesures de prévention adéquates contre le risque de contagion
- L'accompagnement des entreprises à accroître ou adapter leur activité.

### Une ordonnance met la Médecine du Travail en ordre de bataille face au Covid-19

L'ordonnance du 1er avril 2020 aménage les modalités d'exercice des missions des Services de Santé au Travail durant la période de pandémie.

- Elle précise leur rôle en matière de prévention du Coronavirus et d'accompagnement des entreprises amenées à accroître ou adapter leur activité.
- Elle autorise le report des visites médicales devant être réalisées à compter du 12 mars
- Enfin elle permet aux médecins du travail de prescrire des arrêts de travail en lien avec le Covid-19 et de procéder à des tests de dépistage de ce virus. Toutefois nous sommes en attente de la publication d'un décret et des protocoles qui en détermineront les conditions d'application.



[Lire l'ordonnance  
n° 2020-386  
du 1er avril 2020](#)

### Nouvelles modalités d'organisation des visites médicales

A partir du 14 mars et jusqu'au 31 août 2020, nous assurerons le suivi médical des

salariés selon le décret n° 2020-410 du 8 avril 2020.

Ce décret est paru au journal officiel pour **adapter temporairement les délais** de réalisation des visites et examens médicaux des services de santé au travail pendant l'urgence sanitaire.

Il fixe les visites et examens médicaux

- **Qui peuvent être reportés**
- **Et ceux qui ne peuvent pas être reportés**

Afin de vous aider à comprendre ces modalités temporaires, le SIST Centre Alsace a conçu une plaquette d'information à votre destination.

**Pour toute question, ou prise de rendez-vous, contactez nos médecins du travail en téléphonant au 03 89 80 67 97.**



[Télécharger la plaquette](#)

### Témoignage d'un Médecin du Travail sur son activité durant cette crise sanitaire



[En savoir plus](#)

### Poursuite ou reprise d'activité

### Des fiches métiers pour poursuivre l'activité

*Chauffeur/livreur, agent de sécurité, travail en caisse, activité en commerce de détail, en boulangerie, ...*

**Des fiches conseils par métier** sont disponibles en ligne sur le site du Ministère du Travail.

Destinées aux employeurs et aux salariés, elles donnent des recommandations pour se protéger des risques de contamination au Covid-19.

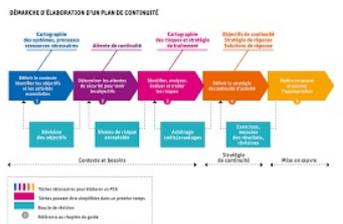


[A consulter ici !](#)

### Plan de Continuité de l'Activité

Le PCA regroupe toutes les actions à mener pour protéger les salariés pour faire face à des situations inédites (pandémie ou autres facteurs externes). Il répond à un double objectif :

- Protéger les salariés, objectif réglementairement prioritaire
- Maintenir l'activité essentielle de l'entreprise, éventuellement en mode dégradé,



**N'hésitez pas à consulter les exemples de PCA en cliquant sur les liens si dessous**



Pour en savoir plus sur l'élaboration d'un plan de continuité de l'activité, retrouvez le guide édité par le gouvernement :

[A consulter ici](#)

Pour en savoir plus sur l'élaboration d'un plan de continuité de l'activité, retrouvez le guide

A noter que le PCA n'est pas obligatoire, mais que le **code de travail oblige les employeurs à mettre en place des mesures protégeant la santé et la sécurité des salariés.**

**Dans le contexte actuel de pandémie à coronavirus, ces mesures englobent à la fois des règles de comportement et d'hygiène et des recommandations qui évoluent régulièrement. Elles sont rappelées et actualisées sur le site du gouvernement :**

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

#### Information sur les masques



**Un masque, oui, mais lequel ?**

[Pour en savoir plus](#)

#### Dispositif d'aide / accompagnement psychologique

- **Pour les professionnels de santé**

Un dispositif d'accompagnement psychologique proposé par l'association « Soins aux Professionnels de Santé »

- Numéro vert gratuit : 0805 23 23 36
- Application mobile : plateforme SPS téléchargeable gratuitement
- 100 psychocliniciens dans le grand est
- Pour en savoir plus : <https://www.asso-sps.fr/covid19>

- **Pour les salariés des autres secteurs**

Un dispositif national grand public de soutien psychologique au bénéfice des personnes qui en auraient besoin est déployé à partir du numéro vert 0 800 130 00

- **Pour les employeurs**

L'association APESA 68 Haut-Rhin a pour mission d'aider les dirigeants, artisans, commerçants et tous professionnels indépendants en détresse psychologique.

Vous pouvez consulter leur site internet : <https://www.apesa-france.com/>

Ou leur envoyer un mail : @ : [apesa68hautrhin@gmail.com](mailto:apesa68hautrhin@gmail.com)

- **Vous êtes en situation de handicap et vous ressentez le besoin d'un soutien psychologique dans la crise sanitaire que nous traversons.**

Quelle que soit votre situation, en emploi, à la recherche d'un emploi, travailleur indépendant, porteur d'un projet d'entreprise...l'Agefiph vous met en relation avec des psychologues de votre département.



Pour plus de renseignements,  
adressez-vous à votre médecin du travail

Plus d'informations sur notre site internet...



- [Coronavirus : quel comportement adopter ?](#)
- [Lien INRS : Covid-19, que faut-il retenir ?](#)
- [Face au coronavirus : pour se protéger et protéger les autres](#)
- [Personnes à risques et exposition au Coronavirus](#)
- [Accédez au télé service de déclaration ameli.fr](#)
- [Questions/Réponses du Ministère du Travail pour les employeurs et les salariés](#)
- [Affiches de sensibilisation à télécharger](#)
- [Décret n°2020-410 du 8 avril 2020 qui fixe les modalités de suivi individuel des salariés](#)

## SIST Centre Alsace

Pour vous, aux côtés des entreprises.

20, rue des Trois Châteaux  
68000 COLMAR

[03 89 80 67 97](tel:0389806797)

[Nous écrire](#)

## Trouver votre SIST

Près de chez vous



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}

Vous recevez cette lettre, car vous adhérez au SIST Centre Alsace. Si vous ne souhaitez plus recevoir cette newsletter, désabonnez-vous en cliquant sur le lien ci-dessous.

[Mettre à jour vos préférences](#) | [Se désinscrire](#)